

224C1648
FR0004056851-FS0675

18 septembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALNEVA SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2024, complété par un courrier reçu le 18 septembre, la société Polar Capital LLP (16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 septembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 512 100 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société VALNEVA SE².

¹ Sur la base d'un capital composé de 162 276 901 actions représentant 178 894 368 droits de vote.

² Cf. notamment communiqué de la société VALNEVA SE du 13 septembre 2024.